

### COLLECTE DES ENCOMBRANTS

C'est **gratuit** et sur rendez-vous jusqu'à 2m<sup>3</sup> maximum.  
Remplissez le formulaire « particulier » ou « copropriété » au préalable.

### COLLECTE À DOMICILE DE VOS GROS ÉLECTROMÉNAGERS

Un **service gratuit**, qui vous permet de vous séparer de vos gros appareils usagés tout en faisant un geste solidaire.

<https://univalom.fr/gros-electromenager-collecte-a-domicile/>

### DECHETTERIE UNIVALOM

Ouverte aux particuliers du lundi au samedi de 8h30 à 11h45 et de 14h à 17h (fermée le dimanche).

Vous pouvez déposer gratuitement jusqu'à 1,5 tonne de déchets par année civile et par foyer.

EN SAVOIR + // Demandez votre badge :

<https://univalom.fr/les-decheteries/#aces>

La **CASA** vous facilite la gestion de vos déchets avec l'application **ENVINET**



AVEC L'APPLICATION  **TOUT SAVOIR SUR VOS DÉCHETS**

SAVOIR QUAND ET COMMENT TRIER VOS DÉCHETS

COMMENT GÉRER VOS ENCOMBRANTS

TÉLÉCHARGEZ VOS CALENDRIERS DE COLLECTE

SAVOIR QUAND ET COMMENT TRIER VOS DÉCHETS

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SOPHIA ANTIPOLIS

# Les 5 commandements

POUR VIVRE ENSEMBLE  
ET SEREIN !



1

### SILENCE, ON PROFITE DU CALME !

Les particuliers sont autorisés à effectuer des travaux de bricolage ou de jardinage bruyants :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h



Tapage nocturne  
amende de  
68 à 90 €



2

### LIBÉRER LE PASSAGE !

Afin de garantir la bonne circulation et la sécurité de tous les usagers de la route, le stationnement en bordure de chemin est interdit.

3

### DÉVERSEMENT EAU SUR VOIE PUBLIQUE

Le déversement des eaux pluviales de terrain, des vidanges de piscine et le débordement des eaux usées sur la voie publique est bien entendu interdit.

## DÉCHETS - DÉCHETTERIE



La déchetterie est ouverte  
**du lundi au samedi**  
**8h30 à 11h45 & 14h à 17h**

*Important : les services de ramassage de la CASA ne peuvent en aucun cas ramasser des sacs poubelles déposés hors des containers.*

5

### LES DÉCHETS DOIVENT ÊTRE BIEN TRAITÉS

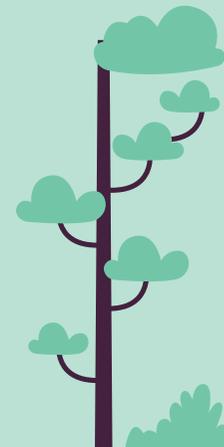
Les containers doivent être présentés sur la voie uniquement les jours de collecte.



Dépôts sauvages et sacs poubelle éventrés :  
amende de 135 €

4

### DÉBROUSSAILLEMENT ELAGAGE ET TAILLES DE HAIES



### LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Obligatoire depuis le 1er janvier 2024  
- Commandez votre composteur gratuit de 400 litres par foyer mis à disposition tous les 15 jours dans votre déchetterie de Roquefort-les-Pins

<https://univalom.fr/le-compostage/>



Tri sélectif et ramassage en porte à porte : consultez les jours de collecte :

## LES OLD RAPPEL

*Autour des habitations, dans un rayon de 100 mètres, le débroussaillage est obligatoire.*

